

Dans le cas où une évacuation de votre commune serait nécessaire suite à un événement majeur survenant au barrage de Guerlédan, le Plan Particulier d'Intervention serait mis en œuvre par le Préfet.

Consultez-le.

Le Plan Particulier d'Intervention est disponible auprès de votre mairie, des sous-préfectures de Pontivy et de Lorient, et des préfectures des Côtes d'Armor et du Morbihan.

Les consignes à appliquer

Si l'évacuation est décidée, vous serez avertis par les autorités, suivez leurs instructions :



Rejoignez les points de rassemblement et faites-vous recenser.

(informations disponibles en mairie)



En cas de danger imminent, **gagnez immédiatement les hauteurs.**



Écoutez les radios qui diffusent les messages d'informations en provenance des autorités : France Info (105.5 Mhz), France Bleu Armorique (101.3 Mhz) ou France Bleu Breiz-Izel (90.5 Mhz).



N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables) : la saturation des lignes téléphoniques gênerait l'action des secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.



Téléchargez gratuitement l'application mobile du Système d'Alerte et d'Information des Populations #SAIP.